

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	44 (1956)
Heft:	840
Artikel:	Glané dans la presse... : Flora Tristan
Autor:	Lisette / Tristan, Flora
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-268815

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VAUD

Femmes juges — Femmes pasteurs

L'unique femme juge dans un tribunal de district vaudois, Mme Juliette Rochat-Schopfer, en fonctions depuis 1948 au Tribunal de police du district de Lausanne, a donné sa démission ; le Tribunal cantonal l'a remplacée par Mme Hunziker-Notz, membre du groupe des femmes radicales de Lausanne.

*

L'Église nationale vaudoise se plaint de la pénurie de pasteurs mais elle continue de refuser d'admettre des femmes pasteures au même titre que les hommes. Les licenciées en théologie ne peuvent monter en chaire, ni donner les sacrements, à part cela elle font le même travail que leurs collègues masculins, et avec le même dévouement, le même zèle, le même talent. Ainsi Mme Lucette Monod, licenciée en théologie de l'université de Lausanne, qui a été pendant vingt-trois ans pasteur suffragante de la paroisse St-Paul à Lausanne, avec un dévouement total et une grande abnégation et qui, au début de septembre, a pris congé de ses paroissiens. Elle est partie, le 21 septembre, pour le Liban où elle œuvrera comme missionnaire de l'Action chrétienne en Orient.

S. B.

GENÈVE

L'association genevoise pour le suffrage féminin organisera au début de novembre deux conférences qui traiteront du droit matrimonial et du droit de famille.

Elles ont pour objet d'attirer l'attention de l'opinion et de l'éclairer sur le questionnaire qui a été lancé par l'association suisse pour le suffrage féminin, questionnaire que nous avons publié dans notre numéro de « Femmes suisses » du 14 juillet dernier.

TESSIN

Echos du 1er août

Dans son discours officiel du 1er août à Locarno, le conseiller d'Etat Dr Benno Galli fit l'éloge des femmes de notre pays, il montra l'importance de leur rôle dans la famille et la valeur de leur collaboration dans la vie économique.

Il exprima l'espérance qu'il appartiendra à la génération actuelle de leur octroyer l'égalité des droits politiques.

(Die Staatsbürgerin)

Demandez la **LITERIE ET LE BLANC**
du spécialiste :
(sur demande facilités de paiement)
A. GRAS & C^{ie} S.A.
COUTANCE 5 Tél. 32 64 64

Les femmes égyptiennes ont voté, pour la première fois, lors des élections parlementaires du 23 juin.

Glané dans la presse...

FLORA TRISTAN

Biographie d'une pionnière de la solidarité entre travailleurs, parue dans la Lutte Syndicale.

Flora Tristan naquit le 7 avril 1803. Elle était la fille d'un Péruvien et d'une Française émigrée en Espagne. Don Mariano de Tristan se borna à donner à son mariage la consécration religieuse. Flora avait quatre ans lorsqu'en son père, qui était colonel au service du roi d'Espagne, mourut subitement sans avoir fait régulariser son mariage et sans laisser de testament, laissant les siens dans une situation précaire. Sa mère revint habiter Paris lorsque Flora eut quinze ans. Elle fut élevée avec tous les préjugés de caste qui avaient à cette époque conservé leur prestige. Intelligente, belle, ferme de caractère, elle était habituée à exercer une grande influence sur ceux qui l'entouraient. Chacun lui témoignait amour et respect.

L'absence de fortune poussa Flora Tristan dans la voie qu'elle devait parcourir. Si, entourée d'amis dévoués, elle eût vécu toujours heureuse, jamais peut-être elle n'eût compris les souffrances des travailleurs et elle n'eût jamais songé à les plaindre, ni, par conséquent, à les instruire.

Contraite à un mariage avec un homme qu'elle ne pouvait aimer, elle subit pendant

Nos suffragistes à l'œuvre

Modifications de la loi sur la nationalité

(suite de la page 1)

Divers milieux ont souligné ces imperfections, et parmi ces milieux, les associations féminines particulièrement. Aussi est-il heureux que le Conseil fédéral ait pris la décision de réviser la loi. L'article 58 actuel a accordé aux Suisses de naissance le droit de recouvrir leur nationalité suisse pendant un délai d'un an après l'entrée en vigueur de la loi. Après expiration de ce délai, elles peuvent seulement présenter une demande de réintégration, si les conditions de l'article 19 se trouvent être remplies, à savoir lorsque le mariage avait été dissous légalement ou de fait ; une telle demande doit être faite en règle générale dans un délai de *dix ans* dès la dissolution de fait ou de droit du mariage.

Le nouvel article 58 bis permettra de présenter également une demande de réintégration lorsque le mariage subsiste. La présentation de la requête ne sera plus subordonnée, dans ce cas, à un délai. Les requérantes n'auront, il est vrai, plus un droit au rétablissement dans la nationalité suisse. De telles demandes ne seront retenues que si la requérante est réellement restée très attachée à la Suisse.



Professeur de philosophie

Mme Jeanne Hersch, que le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève a nommée professeur extraordinaire de philosophie à l'Université de Genève, à la place du professeur Henri Reverdin, démissionnaire, est une personnalité de premier ordre, aux dons très divers.

Née à Genève, licenciée ès lettres en 1931, docteure ès lettres dès 1946, Mme Hersch a fait ses études à Genève, à Paris, à Heidelberg, à Fribourg-en-Brisgau où elle a suivi les cours de Carl Jaspers. Elle a étudié la musique au Conservatoire de Paris. Dès 1933, elle enseigna le latin à l'Ecole internationale de Genève, enseignement souvent interrompu par des voyages fructueux en Amérique du Sud, en Indochine, en Pologne. Elle est depuis 1947 privat-docent à la faculté des Lettres de Genève et enseigne au Collège philosophique de Paris.

Son enseignement, le perfectionnement de ses connaissances, dans maints domaines, ne suffisent pas à occuper ses dons multiples. Mme Hersch a écrit plusieurs ouvrages, l'*« Illusion philosophique »*, l'*« L'Être et la Forme »*, l'*« Idéologies »*. On lui doit deux romans, dont l'un a été distingué en 1941 par la Guilde du Livre de Lausanne. Elle collabore à plusieurs journaux ; elle est une des organisatrices et des animatrices des fameux

trois ans une existence si douloureuse qu'elle résolut de rompre sa chaîne. Les amis blâmèrent sa détermination et se détourneront d'elle, la repousseront même. Obligée pendant un certain temps de voyager pour éviter des persécutions suggérées par une haine implacable, Flora Tristan parcourt plusieurs villes comme une bannie. Elle comprit les souffrances de la femme isolée au milieu de cette société qui s'agitait autour d'elle sans s'inquiéter d'elle. Elle publie une brochure. C'est pour la femme qu'elle écrit, ce sont ses souffrances qu'elle révèle. Toutefois elle ne s'arrête pas là, elle est guidée par la pensée de remédier à d'autres souffrances. Voyant le mal dans l'individualisme, elle voulut essayer de le vaincre en rendant les individus solidaires, en les unissant par une même volonté afin qu'ils accomplissent une action utile. Elle mesura, lors de ses voyages, la grande misère des ouvriers. Les questions d'organisation des travailleurs et du droit au travail étaient dans toutes les bouches et se retrouvaient dans tous les écrits. Les projets d'association ou d'union germaient dans toutes les têtes. Mais il fallait parler au peuple ; pour cela il fallait le connaître. Flora voulut lui parler ; elle dut donc l'étudier. Ses études ne se bornèrent pas à une localité, à une nation. Elle parcourut l'Angleterre diverses fois, la France. Elle écrivit ce qu'elle avait vu et les impressions qu'elle avait éprouvées en face de spectacles douloureux. Flora s'est faite peuple. Elle s'est initiée à toutes ses douleurs, à toute son

abjection. Elle a senti l'infamie des humiliations qu'il acceptait. Son cœur a tressailli douloureusement, des larmes amères ont mouillé ses yeux, et ce qu'elle a écrit est une fidèle reproduction du drame dont elle fut le témoin. Dès lors, elle ne cessera de dire : « C'est l'union de tous qui fera le bonheur de tous. Qu'importe sous quel ciel Dieu nous a fait naître ! ». Elle était certaine du bonheur des peuples quand les frontières ne s'élèveraient plus comme des barrières opposées à la fraternité et à l'amour.

Depuis plusieurs années, Flora méditait un projet d'amélioration, un moyen, comme elle le disait elle-même, pour arriver à une organisation sociale mieux en harmonie avec les besoins de l'époque actuelle. C'est alors qu'elle formula ce projet d'union de tous les ouvriers et de toutes les ouvrières, dans son petit livre *« Union ouvrière »*.

Mais pour Flora, ce n'était point assez d'écrire pour le peuple, elle voulut encore parler.

Aussi courageuse que dévouée, elle prend le bâton de voyageuse, dit adieu à tous ceux qu'elle aime et, son petit livre à la main, va parcourir la France, s'arrêtant partout et portant à tous des paroles d'espérance et d'amour. Assise au milieu de ces réunions d'hommes et de femmes, elle leur communique sa foi en l'union de tous les travailleurs. « Vous savez bien, leur disait-elle, qu'en restant isolés, vous ne pouvez rien pour vous-même, et vous convenez qu'en agissant tous ensemble vous pourriez vous

JURA BENOIS

Les femmes du Jura font une grande perte en la personne de Mme Riat-Robbi, Dr en médecine, de Delémont. Mme Riat était bien connue à Berne, où elle avait fait ses études avec Kocher, Sahli, etc. Elle fut membre de la commission cantonale de la maternité, enseigna durant 20 ans l'hygiène à l'école normale de Delémont, et prit une part active aux travaux de la commission sanitaire de la ville et à ceux des mères nécessitantes. Femme d'élite, elle fut avec son mari, le pharmacien Dr Riat, un exemple d'une vie consacrée au bien d'autrui. *bfb*

BERNE

La section bernoise du suffrage féminin a pu organiser, pour le 28 septembre, une conférence sur le sujet le plus actuel : *Suez entre l'Est et l'Ouest*. L'orateur était le Dr Max Grüttner, rédacteur au *Bund*. Vu l'intérêt capital de cette conférence, le Groupe romand s'est joint, pour la circonsistance, à la section bernoise.

*

Nos lectrices ont sans doute remarqué le questionnaire sur le droit de famille, élaboré par l'Association suisse pour le suffrage féminin, que nous avons publié dans « Femmes suisses » du 14 juillet. La section bernoise a eu l'heureuse idée d'organiser pour ses séances d'octobre et novembre, un cycle de conférences sur ce thème « notre droit matrimonial ». Nous les annoncerons au Carnet de la Quinzaine, au fur et à mesure, mais il ne sera peut-être pas sans intérêt d'indiquer, dès maintenant, les différents sujets en français.

Mme Thalmann, Dr Jur. parlera des droits et des devoirs dans le mariage et de la protection de l'union conjugale. Mme A. Lüscher, Dr. jur. avocate, parlera de biens de l'époux et des biens de l'épouse dans le mariage, et, dans la conférence suivante : à quoi sert un contrat de mariage. Enfin, Mme Thalmann parlera du divorce.

VALAIS

Le 9 septembre, lors de la Landsgemeinde paysanne de Ried-Brig, les paysannes étaient présentes, peut-être grâce à l'intervention de l'Union nouvellement fondée des paysannes de la Ligue des femmes catholiques en Haut-Valais.

Mme C. Anthamatten, la présidente et l'épouse du conseiller d'Etat, prit la parole, dans la longue liste des orateurs, et elle fit ressortir quelques difficultés de l'existence des petits paysans d'où résulte souvent l'incapacité de la mère de famille à satisfaire aux besoins des siens.

Il semble que si des provisions étaient méthodiquement préparées, comme jadis, pendant la bonne saison pour l'hiver, les ressources du ménage seraient améliorées. On ne saurait trop recommander une préparation professionnelle adéquate de la jeune paysanne et c'est le but vers lequel on doit tendre.

Le jour où cette formation, pour le jeune homme comme pour la jeune fille, sera devenue traditionnelle, on aura fait un grand pas vers la stabilité économique de la famille paysanne et les jeunes paysans ne pourront plus dire qu'ils ne trouvent pas d'épouses capables de les secourir dans leur tâche.

sauver tous. Ayez donc courage et bonne volonté et vous réussirez. Vous serez d'autant plus sûrs de la victoire que c'est un sentiment de justice, d'amour et de fraternité qui vous guide et vous anime. »

Comme nos militants qui veulent toutes leurs forces à l'éducation des masses ouvrières et souvent succombent à la tâche, Flora Tristan, ayant parcouru toutes les villes de France, arriva à Bordeaux exténuée et atteinte d'un mal qui l'emporta. Elle avait semé le bon grain, le germe de l'union ouvrière, du syndicalisme qui doit libérer la classe ouvrière des oppresseurs. *Lisette*.

EXTRAIT VITAMINEUX

BEVITA

Pour assaisonner et tartiner

Le meilleur au goût

BAECHLER

teinturier - teinturier tout

Soutenez votre "Journal" en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

... A GENÈVE

ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES
GENÈVE

Formation professionnelle
d'assistantes et d'assistantes sociaux
Des auditeurs sont admis
à tous les cours
ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCAIRES
ÉCOLE DE LABORANTINES
Sections d'assistantes de médecins
et de technique du secrétariat
Programmes et renseignements : Malagnou 3

Cours pour infirmières
d'hygiène sociale

5 janvier - 30 juin 1957
organisé par l'École d'Études Sociales
et la Section genevoise de la Croix-Rouge suisse
Renseignements : Malagnou 3 - Genève
Tél. 36 80 90

Bas - Blouses - Pullovers - Corsets
Trousseaux - Chemisier pour
Messieurs
CALICOES 14, RUE DE RIVE
QUALITÉ - CHOIX - PRIX

LE FRIGO SIBIR
sera toujours le meilleur!

2 modèles : 40 l. 295 Frs.
60 l. 400 Frs.

L'OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES
vous offre dans son magasin
AUX PETITS LUTINS
9, rue de la Fontaine
un grand choix de
tabliers, vêtements d'enfants,
lingerie

LA MAISON DU THÉ
importe directement ses réputés 4, Tour de l'Ile - Genève
DIXON'S CEYLON TEA Service à domicile
Téléphone 24 99 28

Waterman
à cartouche
d'encre

PAPETERIE BRIQUET
Rue du Marché 38
GENÈVE Téléphone 25 93 95

BOULANGERIE - PATISSERIE
ROBERT
EAUX-VIVES 16 GENÈVE

Il n'est pas trop tard pour envoyer votre
obole

35ème Journée de la Faim

qui était fixée au 30 septembre.

L'an dernier, le toujours actif **Mouvement de la Jeunesse Suisse romande** a dépensé Fr. 107.861 pour venir en aide à des enfants de Suisse dans la détresse ou privés de séjour au grand air.

Compte chèques postaux I. 105.

Une profession intéressante :
SECRÉTAIRE MÉDICALE ou
SECRÉTAIRE D'INSTITUTIONS SOCIALES

Pour tout renseignement, s'adresser à l'École d'Études Sociales, 3, rte de Malagnou. Tél. 36 80 90
Début des cours : 18 octobre 1956

Influence de l'éducation occidentale sur l'éducation orientale

Mme Casinader, de Ceylan, que les congres de l'Alliance internationale des femmes, droits égaux, responsabilités égales, ont eu l'occasion de rencontrer l'an dernier à Colombo, a donné une forte intéressante conférence à Londres sur le sujet de l'éducation, sujet qui nous semble particulièrement actuel à cause des efforts faits par l'Unesco dans les pays de l'est et les récentes élections cinghalaises qui ont marqué la tendance à se détacher de l'influence anglaise.

Mme Casinader n'est pas une éducatrice, ni un professeur, cependant elle s'est efforcée de définir le point de vue oriental sur ce sujet si important pour le rapprochement entre les peuples.

On sait qu'à Ceylan, la majorité des 8 millions d'habitants sont cinghalais, cependant, il y a des minorités tamils et musulmanes dont les coutumes et les convictions diffèrent les unes des autres. Le principe de l'éducation populaire n'a pas été importé d'Europe. Déjà 200 ans avant J. C. le souverain régant avait proclamé l'instruction accessible à tous ceux qui voudraient l'acquérir et s'était chargé des frais. Bien entendu il n'était pas question des femmes. Celles-ci apprenaient de leur mères, de génération en génération, ce qu'il leur était indispensable de connaître. En 1506, les premiers missionnaires ouvrirent les premières écoles pour filles et garçons, dans un but de propagande religieuse et seulement selon les programmes occidentaux.

En 1841, le gouvernement britannique de l'île proclama la nécessité de répandre l'instruction dans les langues indigènes et mit des mesures pour former des instituteurs.

Actuellement, il y a deux systèmes d'instruction : 12 % de la population vit dans des villes, les enfants fréquentent des écoles britanniques où ils acquièrent une bonne éducation, 88 % vivent dans les villages où il n'y a que des instituteurs insuffisamment qualifiés. En 1933, l'instruction avait été déclarée obligatoire mais il fut impossible d'appliquer la loi, faute de personnel enseignant en suffisance.

Parmi les habitants des villes qui trouvent de l'emploi dans l'industrie et d'être chrétiens, un grand nombre n'ont pas la moindre idée des doctrines de la foi et on les appelle « rice Christians » (chrétiens de riz).

On ne compte pas plus d'un million de chrétiens dans l'île, malgré les avantages commerciaux de la situation.

Dans les écoles des villes, qui sont en langue anglaise, les enfants apprennent à bien connaître l'histoire et la littérature anglaises, mais ils ignorent ce qui concerne leur propre pays. Sans doute par manque de manuels scolaires concernant l'histoire de Ceylan et à cause de la disette de littérature locale.

Il y a une grande différence entre l'instruction reçue dans les villes et celle que l'on peut acquérir en langue indigène, dans les villages, aussi y eut-il un afflux d'habitants dans les villes afin de profiter des occasions plus nombreuses qu'elles offraient.

(à suivre)

LE JOURNAL EST EN VENTE à Genève :
A la Librairie Payot, au Molard
et à la Librairie Jullien, au Bourg-de-Four.

Tout pour le renouvellement de votre linge de
maison et tissus ; bonnes qualités
Monogrammes main et machine

Frey-Wicky Trousseaux
Rue de Lausanne 13 - VEVEY

Spécialité : La fiche comptable

Imprimerie Th. Eberhard

LAUSANNE
Trousseaux 8
Téléphone 223383

ÉMISSIONS RADIODIOPHONIQUES

Tous les lundis, de 17 heures à 17 h. 20,
Femmes chez elles, par Y. Salagnac.
Vendredi 12 octobre, 17 heures à 17 h. 20,
Une romancière, M.-L. Reymond, interviews de femmes artistes et écrivaines par Yvette Z'Graggen.

Une maison de clame

consacrée uniquement à la mode féminine, masculine et enfantine

Bon Génie
34, Marché NOUVEAUTÉS Tél. 25 6200

CANTON DE VAUD

Dentelles et nappes de Gruyère
Toiles et tissages à la main
Art Rustique Suisse
H. CUÉNOUD Travail artisanal du pays
Av. du Théâtre 1 vis-à-vis du Théâtre
Pâles tressées
Poteries et bols sculptés
Grand châts de foulards imprimés
avec plan de Lausanne et autres
Santons suisses et valaisans

RESTAURANT DU PORT
ROLLE E. LARPIN
Spécialités filets de perches
Friture. - Vins 1er choix

INSTITUT FLORIANA
Direction E. PIOTET
Villa Sussex - Tél. 24 14 27
LAUSANNE
Section A - Formation de nurses,
gouvernantes d'enfants et
institutrices privées
Placement des élèves assurés
Section B - Culture générale

Parfumerie de l'Étoile
Soins de beauté - Manucure
30, rue des Deux-Marchés - VEVEY
Mlle J. GUERRY Tél. 5 11 37

CARNET DE LA QUINZAINE

Dimanche 7 octobre
Genève : Lyceum, Promenade du Pin 3, 16 h. 45. Conférence sur *Mme de Sévigné* par Mme Degoumois, présidente de la section française de Berne.

Mercredi 10 octobre

Genève : Assemblée des Groupes de mères protestantes. 14 h. 15 et 16 h. 30, cinéma Nord-Sud (Servette 78). Projection du film *Ordet* de Dreyer. 19 heures, pique-nique à la Maison de paroisse de St-Gervais, rue Dassier 11. 20 h. 30, activité des groupes en 1955-56.

Jeudi 11 octobre

Genève : Union des femmes, rue Et-Dumont 22, 16 h. Thé mensuel.
16 h. 45. Une heure de musique avec Mmes E. Bujard et R. Gézat.

Lausanne : Au Carillon (Terreaux), 15 heures, *Union des femmes*, séance mensuelle.

Lundi 15 octobre

Genève : Union des femmes, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30. Réunion constitutive de la Commission cantonale de la Saffa 1958, convoquée par le Centre de liaison des associations féminines genevoises.

15, 16 et 17 octobre

Chebres : Hôtel Victoria, *Cours pour ménagères*, séminaire coopératif. Inscriptions et renseignements : U.C.R., 22, Montagibert, Lausanne.

Mercredi 17 octobre

Genève : Union des femmes, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30, *Club de Rapprochement, Récital de poésies* à par Mme Odette Kocher. Invitation cordiale à toute femme désirant passer une agréable soirée.

17-19 octobre

Francfort-sur-le-Main : XX^e Congrès de la Fédération abolitionniste internationale. Thème général : La prostitution dans le monde ; peut-on la prévenir ?

18 ou 19 octobre

Berne : *Von Rechten und Pflichten in des Ehe und vom Eheschutz*, par Mme H. Thalmann, Dr jur. avocate.

18, 19 et 20 octobre

Chebres : Même cours que ci-dessus, donné une deuxième fois.

Bien acheter,
c'est épargner
dans les **PATES**
exigez **ROLLE**

IMPR. NATIONALE - Rue A.-Vincent 18, Genève